N° 177 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 27 Juin 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 37)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

OPINIONS

Armement comparé

FRANCE & ALLEMAGNE

Notre armement est-il supérieur, égal ou inférieur à celui de l'Allemagne ? Les débats actuels sur la loi de trois ans ont naturellement amené quelques-uns à se demander si une supériorité de l'armement ne pourrait pas, dans une certaine mesure, compenser notre infériorité numérique, et nous dispenser de recourir à une prolongation du temps de service.

Pour l'infanterie, ni le fusil allemand, à rengorgement, ni le fusil français, à magasin, ne sont le dernier cri du genre : chacun des deux pays tient en réserve un modèle supérieur, et attend, pour se décider à une dépense de 300 millions, fusil et munitions compris, que son rival ait donné le signal. Aucun des deux pays ne se hâte, parce que, avec leurs qualités et leurs défauts, les deux fusils actuels s'équilibrent, et que la fabrication des nouveaux fusils ne modifierait pas sensiblement leurs situations réciproques.

De même que, dans la marine, les diverses artilleries navales se mesurent moins par le canon, sensiblement égal dans tous les pays, que par l'obus, qui est le véritable engin de combat, de même aussi, dans les tirs de l'infanterie, la constitution de la balle a une grande influence sur le valeur de l'armement.

Notre balle D, grâce à sa forme bigivale et à son poids supérieur, conserve mieux sa vitesse dans l'air ; tirée à une vitesse initiale moindre et pour ce motif dans des conditions de moindre usure pour le fusil, elle arrive à l'égalité de vitesse avec la balle S allemande, vers la distance de 700 mètres ; à partir de ce moment, la différence des vitesses s'accentuera de plus en plus en sa faveur, et sa trajectoire plus rasante se traduira par une plus grande étendue de tir sans dangereuse.

Tous les fusils de guerre actuels étant de valeur balistique égale pour les distances inférieures à 400 mètres, l'efficacité du fusil français peut être considérée comme moindre entre 400 et 700 mètres, mais au delà, la supériorité du Lebel devient incontestable.

Quant à la plus grande rapidité du tir que permettrait le système du chargeur par rapport à celui du magasin, elle donne lieu à des observations diverses, et bien des officiers, qui considèrent que les cartouches tenues en réserve dans le magasin devront suffire dans les cas exceptionnels où il sera réellement nécessaire d'exécuter un tir extra-rapide, se demandent si l'emploi du chargeur ne serait pas de nature à favoriser le gaspillage des munitions.

Pour l'artillerie, tous les officiers étrangers s'accordent à dire que notre canon de campagne est nettement supérieur au canon Krupp en service dans l'armée allemande. Grâce à son frein à long recul et à l'organisation de son affût, notre 75 est d'une stabilité absolue au tir ; pas de rentrées en batterie incomplètes, pas de dépointages, et tous ces avantages combinés ont fait du tir indirect, c'est-à-dire du tir caché, la règle générale. Le canon allemand, au contraire, est muni d'un frein à ressort ; son affût est loin de posséder la stabilité de l'affût français, et, sauf dans les cas exceptionnels, le dépointage est tel que le canonier est obligé, pour exécuter un tir efficace, de voir le but, et par conséquent d'être vu.

Outre l'avantage d'exposer à de moindres dangers le personnel des pièces, le tir masqué ou défilé présente de sérieux avantages psychologiques : l'homme a plus de sang-froid et la précision du tir s'en ressent. La division du travail entre les servants est d'ailleurs mieux comprise dans la batterie française, où chaque homme n'a qu'à exécuter une besogne purement matérielle, ne demandant ni raisonnement, ni réflexion.

Mais, nous dira-t-on, l'artillerie de campagne allemande possède un obusier, c'est-à-dire un canon court destiné à agir contre le matériel, installé derrière une crête ou dans un ravin, dans des conditions telles que le trajectoire rasante du canon long ne pourrait l'atteindre. Cela est vrai, et notre indigence à cet égard était absolue jusqu'à ; y a quelques mois. Actuellement, nous n'avons pas le canon court, et nous avons cependant l'obusier, par une simple modification qui l'on fait subir, sur le champ de bataille même et très simplement, à l'obus. Unité de calibre et de munition, avec cette une efficacité réelle, tels sont les résultats de cette heureuse invention, grâce à laquelle l'on a pu diminuer de 80 millions le crédit extraordinaire de 500 millions qui était récemment demandé d'urgence aux Chambres.

A quoi serviront les 420 millions toujours demandés ? Pour une bonne part à transformer notre matériel de siège et de place existant, et à en fabriquer du nouveau, plus transportable, à plus grande puissance et à plus grande portée.

C'est là, en effet, un point sur lequel nous nous sommes laissé distancer. Alors que d'Allemagne possède depuis 1909 un matériel nouveau, de siège et place à tir rapide, dont les portées atteignent 15 kilomètres, nous en étions encore réduits, l'année dernière, à ne disposer que d'un matériel datant, pour certaines pièces, de 1875, à tir lent, nécessitant le construction de plates-formes pour le tir et dont les portées étaient très insuffisantes. Nous avions, il est vrai depuis quelques années les batteries Rimailho, c'est-à-dire les 155 courts, à tir rapide, d'une valeur balistique incontestable et qui, comme artillerie lourde d'armée, joueraient un rôle des plus sérieux. Mais cet ensemble était douloureusement inférieur au matériel nouveau de l'armée allemande.

Sans entrer dans de grands détails, disons simplement que nous aurons prochainement un matériel nouveau à tir rapide et à grande portée, de valeur au moins égale aux pièces lourdes de l'Allemagne. L'artillerie lourde mobile, destinée à participer à l'attaque brusquée des forteresses sort aussi de son récent néant, et l'on peut affirmer qu'au printemps prochain nous serons en forme. Des achats de tracteurs automobiles destinés à remorquer les grosses pièces des équipages de siège, ont été conclus avec l'industrie, de nombreux projecteurs de place et de campagne ont été achetés et l'on peut dire que la réorganisation de notre grosse artillerie, qui sera bientôt chose faite, eura bénéficié en quelque sorte de son retard.

Conclusion : à égalité pour l'infanterie, supérieurs pour l'artillerie de campagne, momentanément en retard pour l'artillerie de siège et place, mais à la veille d'être en possession d'un matériel au moins égal à celui de nos voisins, nous pouvons envisager avec une égalité d'âme parfaite les événements, si nous faisons d'autre part l'effort nécessaire pour ne pas être numériquement trop inférieurs.

EMILE CHAUTEMPS,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Ancien ministre.

La Réforme Electorale

La commission de la Chambre reprend le texte précédemment voté

Elle ne se refuse pas à une conciliation

On vient de distribuer le rapport de M. Grousseler sur la réforme électorale. On sait que la commission du Suffrage universel a repoussé le texte du Sénat et maintenu le projet majoritaire voté par la Chambre, lequel comporte le représentation des minorités par le quotient.

M. Grousseler ne conteste pas au Sénat le droit d'avoir une opinion différente de celle de la Chambre. Mais « le Sénat n'aurait pas dû oublier qu'il s'agit non pas de son mode électoral, mais de celui de la Chambre, que le projet n'a pas pour but de réglementer le suffrage restreint, mais d'organiser le suffrage universel et que la Chambre issue du suffrage universel devait bien avoir quelques droits de parler au nom de celui-ci, d'autant plus qu'elle exprimait la volonté nettement affirmée par la grande majorité du corps électoral aux dernières élections générales ». Et M. Grousseler ajoute :

« Peut-on dire qu'il y a eu surprise, alors que les dispositions essentielles ont été affirmées par des votes plusieurs fois répétés de la Chambre ?

« Nous rappellerons notamment que la disposition fondamentale du projet, scrutin de liste avec représentation des minorités, a été votée à deux reprises à une forte majorité.

« Le 3 juillet 1911, l'ensemble de l'article premier posant le principe de la représentation des minorités était adopté par 543 voix contre 4. En deuxième délibération, le 1er juillet 1912, le même texte était adopté par 433 voix contre 72.

« Quel que soit son droit légal, le Sénat n'avait pas « devoir moral de tenir compte d'un principe sur lequel la Chambre s'était prononcée, par deux votes émis à un an d'intervalle et par d'aussi énormes majorités ?

« Lorsque certains soutiennent que le Sénat devait s'inspirer du désir des républicains de la Chambre, est-ce à dire que le 1er juillet 1912 il n'y avait donc cette Assemblée que 72 républicains et 433 réactionnaires et révolutionnaires, et que le 3 juillet 1911, le nombre des républicains était tombé à 4 ? Ce n'est pas sérieux.

« D'autre part, en quel mépris tiendraient-on les députés si l'on osait dire ou penser que des votes ainsi répétés n'étaient pas sincères ?

« 433 députés contre 72 ayant affirmé à nouveau leur volonté de réaliser la représentation des minorités dans les élections législatives, appartenait-il au Sénat de condamner ce principe ?

« Il y a lieu de remarquer que non seulement le projet voté par le Sénat ne présente pas l'effort de conciliation qu'on aurait dû pouvoir attendre de la pondération et de la sagesse des sénateurs, que non seulement il écarte délibérément un principe affirmé par la presque unanimité de le Chambre, mais que loin de favoriser la représentation des minorités, il l'entrave plus encore que le mode de scrutin actuellement en vigueur.

« Les élus du suffrage restreint peuvent-ils prétendre qu'ils connaissent mieux que ceux du suffrage universel, le mode d'organisation qui convient à celui-ci ? Peuvent-ils avoir le droit d'empêcher d'aboutir un mode de scrutin qui a été demandé par le corps électoral, promis par un grand nombre de députés, décidé par une majorité imposante de la Chambre et qui réalise plus de justice dans la représentation législative ? »

Doux le commission reprend le texte voté précédemment par le Chambre. Elle ne se refuse pas pour cela à une conciliation. Elle tait d'ailleurs observer que ce projet ne présente pas un système de proportionnelle pure, mais fait au contraire une part au principe majoritaire. La rapporteur insiste sur l'impossibilité de réaliser une représentation équitable des minorités par une autre méthode que celle du quotient. Il répond aux diverses objections faites au projet par ses adversaires. Il conclut en invitant le Chambre à le voter de nouveau, exprimant l'espoir que « le Sénat, tenant compte de votre volonté à nouveau affirmée, cessera de s'opposer à une réforme dont le but essentiel est de réaliser plus de justice dans la représentation du suffrage universel. »

Au Parti Radical-Socialiste

Les députés radicaux et radicaux-socialistes adhérents au comité de la rue de Valois ont décidé d'instituer une commission chargée d'étudier un statut destiné à assurer l'unité du parti.

Ont été désignés pour faire partie de cette commission : MM. Caillaux, Renoult, Raynaud, Franklin-Bouillon, Dumesnil, Chautin-Servinière, Malvy, Javal, Durand (Aude) et Lefébure.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA NAPHTALINE

produit dangereux

Parmi les petits supplées que les ménagères soigneuses se plaisent à imposer à leurs proches, il faut faire une place d'honneur à celui de la naphtaline.

Tout le monde sait en quoi il consiste : au début du printemps, les lainages et les fourrures sont brossés, battus, puis enfermés dans des armoires, après que l'on a inséré copieusement dans leurs plis ces odieuses boules blanches que l'on trouve dans toutes les droguerie — et même chez les épiciers — et qui répandent une odeur aussi pénétrante et aussi désagréable que possible.

Ces boules de naphtaline ont le réputation d'écarter les mites et de permettre de conserver, d'une saison à l'autre, les vêtements d'hiver. Seulement, lorsqu'on veut remettre ces vêtements après sept ou huit mois, ils sentent si mauvais qu'on est obligé de les exposer longtemps à l'air et que, malgré tout, ils conservent dans leurs plis une odeur insupportable, à la fois âcre et empyreumatique.

Si encore la naphtaline servait à quelque chose et constituait un préservatif souverain contre les ravages des mites, on en prendrait son parti. Mais elle est, à ce point de vue, d'une efficacité plus que problématique, il y a longtemps déjà que les travaux du grand chimiste Berthelot ont prouvé que la naphtaline est dépourvue de toute action antiseptique, qu'elle n'éloigne que peu d'insectes et qu'en particulier elle n'empêche nullement les mites d'accomplir, dans les plis des étoffes, leur tent travail de destruction.

L'emploi de la naphtaline n'est donc pas autre chose qu'une erreur domestique, un préjugé qu'il faut combattre. Tout ce qui brille n'est pas or ; de même tout ce qui sent mauvais n'est pas antiparasitaire.

Mais la naphtaline n'est pas seulement inutile ; elle est parfois dangereuse et c'est sur ce point qu'il est nécessaire d'attirer l'attention.

Dans l'industrie, on produit la naphtaline par les procédés les plus variés ; mais la plus employé est celui qui repose sur la distillation du goudron de houille. Or, dans les usines où l'on procède à cette fabrication, les inspecteurs du travail prescrivent la plus large aération des ateliers, et cette mesure très sage et très humanitaire s'explique par ce fait que les vapeurs dégagées sont toxiques.

Cependant, dans les maisons particulières où l'on emploie le naphtaline pour la prétendue conservation des fourrures et des étoffes de laine, on méconnaît généralement cette précaution simple, et on ne paraît pas savoir que les émanations en sont dangereuses en même temps qu'infiniment désagréables. La chose est pourtant certaine. Il est beaucoup de personnes qui ne peuvent les supporter sans mous de tête et il en est quelques-unes pour qui elles sont franchement délétères.

Il y a quelques années, le docteur Gelujn signala un cas de malaise grave, avec migraine violente et vomissements, chez un jeune homme qui couchait sur un divan dont les coussins étaient imprégnée de naphtaline. Plus récemment, le docteur Lefèvre, de Caen, a donné des soins à un malade qui faillit mourir pour avoir couché dans une chambre où se trouvaient à profusion des boules du malodorant hydrocarbure. Enfin, MM. Gaube et Tribot ont démontré à l'Académie des Sciences que le naphtaline se dédouble assez rapidement, au contact de l'air, en naphtol et en oxyde de carbone, qui se dégage et cause les accidents toxiques qui ont été parfois constatés.

Il est donc à la fois sage et prudent d'abandonner, dans les maisons, l'emploi de la naphtaline pour conserver les étoffes, les tentures et les fourrures. Tout au moins convient-il, si l'habitude est plus forte que le raisonnement, de se souvenir des dangers d'intoxication auxquels elle expose.

Mais, dira-t-on, par quoi remplacer la naphtaline. Comment se débarrasser des mites. C'est là une question à laquelle nous répondrons dans une prochaine chronique.

H. DE ZAU.

M. J. D. Solesmes. — Pour empêcher les moisissures de se développer dans une colle de pâte gélatinée, on recommande d'ajouter 1 pour 1000 de sulfate de cuivre (vitriol bleu) ou d'acide salicylique. Le phénol, dans la proportion de 5 pour 1000 donne aussi de bons résultats.

Z.

Le compte de la défense nationale

à la Commission du Budget

Le commission du budget de la Chambre des députés a adopté hier le projet de loi portant ouverture d'un septième douzième provisoire applicable au mois de juillet prochain, le vote définitif du budget de 1913 pour fin juin étant reconnu impossible.

La commission ensuite commencé la discussion des projets relatifs au compte de la défense nationale, à l'émission d'obligations amortissables en vingt années et à l'établissement d'un impôt national sur le revenu.

La commission a résolu d'entendre le ministre des Finances sur ces divers projets avant d'arrêter ses conclusions.

De la discussion qui a eu lieu il se dégage l'idée que pour faciliter et hâter le vote de ces divers projets, il conviendrait d'établir une collaboration officieuse entre la commission du budget de la Chambre et la commission sénatoriale des finances, qui permettrait d'arriver à un accord des deux Assemblées elles-mêmes.

Le ministre des Finances sera consulté sur ce point à l'occasion de sa conférence avec la commission du budget qui aura lieu lundi prochain.

Le Président de la République en Angleterre

A Windsor et parmi la colonie française de Londres.

L'accueil chaleureux fait par la population anglaise au Président de la République française ne se relentit pas.

Le Président s'est rendu le matin à Windsor, sur les tombes de la reine Victoria et du roi Edouard VIII. De retour à Londres, il a assisté à un grand déjeuner qui lui était offert par la colonie française. Enfin il a assisté, dans l'après-midi, au concours hippique de l'Olympia.

La visite à Windsor

Londres, 26 juin.

M. Poincaré et sa suite ont quitté la gare de Paddington, à neuf heures, par train spécial, se rendant à Windsor. Le Président a été acclamé sur tout le parcours de York-House à la gare. Parmi les personnes qui accompagnaient le Président de la République à Windsor, outre la suite française et anglaise attachée à sa personne, on remarquait le vicomte Esher, le vicomte Crewe, lord Sandhurst.

La locomotive du train présidentiel a été construite en France et a servi également pour conduire M. Loubet et M. Fallières à Windsor.

Windsor, 26 juin.

Le train présidentiel est arrivé ponctuellement à neuf heures trente. Le quai de la station était recouvert d'un tapis rouge. L'entrée du salon d'attente royal était orné d'un faisceau du drapeaux français et anglais. La garde d'honneur était rangée à l'extérieur.

Le Président a été reçu à sa descente du train par le maire de Windsor, qui lui a présenté une adresse de bienvenue. Le Président lui a exprimé ces remerciements en ces termes :

« Je vous remercie, M. le Maire, de votre accueil et des aimables paroles que vous m'adressez. C'est un devoir de piété que je suis venu remplir à Windsor. Je n'aurais pas voulu quitter l'Angleterre sans m'être arrêté, quelques instants au moins, devant les tombes de la grande reine Victoria et du roi Edouard VII qui a tant fait pour sceller l'amitié de nos deux peuples. »

Le Président est monté dans la première voiture, accompagné de M. Mollard et de deux membres de la suite anglaise, de M. de Fleuriau, de l'amiral Faverau. Les autres personnages de l'entourage présidentiel suivent dans d'autres voitures. Le cortège, précédé et suivi d'une escorte de cavalerie, se rend au château. Malgré l'heure matinale et le bref séjour de M. Poincaré à Windsor, les habitants ont pavoisé la ville de couleurs gaies en l'honneur de leur visiteur français. Jamais le château et l'antique ville de Windsor n'ont présenté un cercelére de plus réelle beauté qu'aujourd'hui, par un incomparable jour d'été.

La visite de M. Poincaré doit garder aux termes de l'étiquette un caractère strictement privé. Néanmoins une escorte de cavalerie accompagne jusqu'au château le cortège qui fait la première halte devant la chapelle Saint-Georges. C'est là que repose le roi Edouard VII. M. Poincaré pénètre dans la chapelle, dépose sur la sépulture du souverain une couronne décorée de pièces d'orfèvrerie et dépose une couronne d'orchidées près du cercueil d'Edouard VII. Après s'être recueilli pendant quelques instants, la tête baissée, le Président de la République remonte en voiture et le cortège continue sa route jusqu'au château. Au seuil, M. Poincaré est reçu par le duc d'Argyll, connétable et gouverneur, le lord chambellan, le lord steward, le contrôleur du service du lord-chambellan, le bibliothécaire, le conservateur des peintures et des œuvres d'art du roi et le gardien des armes.

Les présentations faites, le Président de la République et les personnalités qui l'accompagnaient visitent le château, et, à plusieurs reprises, M. Poincaré exprime en connisseur l'admiration que lui cause la réunion de tant de chefs-d'œuvre étroitement liés à la glorieuse histoire artistique de l'Angleterre. Après cette visite, le cortège se forme à nouveau et se dirige vers Frogmore, où est situé le mausolée de la reine Victoria et de son époux, le prince Albert. L'escorte s'arrête à la Longwelk. M. Poincaré pénètre dans la chapelle et dépose sur le tombe de la reine Victoria une magnifique couronne presque identique à celle qu'il vient de placer sur le sépulture du roi Edouard VII.

Le pèlerinage est fini et le cortège se reforme pour aller prendre, à la gare de Windsor, à 11 h. 30, le train spécial qui ramène, à midi, le Président de la République à Londres.

M. Poincaré est rentré à York-House, à midi quinze. Une grande foule attendait le Président à la gare de Peddington et lui a fait une nouvelle ovation.

Chez les français de Londres

La colonie française a offert, à une heure, en l'honneur de M. Poincaré, un déjeuner de 182 couverts. Le Président, qui a été reçu par les présidents des sociétés françaises, a été l'objet de chaleureuses ovations. Le menu était présenté sous une élégante couverture dessinée par M. A. Forestier, l'un des plus anciens membres de la colonie française. M. Lebègue, président de la Société française de bienfaisance, a prononcé un discours dont voici le passage principal :

« Plusieurs d'entre nous qui habitent comme moi ce grand pays hospitalier, depuis plus d'un demi-siècle, peuvent témoigner des immenses progrès réalisés dans nos relations commerciales et sociales et de la sympathie dont les intérêts sont maintenant solidarisés par la bienfaisante entente cordiale dont nous jouissons tous. L'enthousiasme si sincère qui n'a cessé de vous être témoigné depuis votre arrivée, ne peut que vous faire partager notre admiration pour ce grand peuple et aussi notre conviction que nos deux pays, dont les cœurs battent à l'unisson, sont prédestinés à préparer l'ère nouvelle de repos et de prospérité si ardemment désirée, œuvre civilisatrice digne de vos éminents talents et de ceux de M. le ministre des affaires étrangères que nous sommes heureux de voir au milieu de nous. »

M. Poincaré a répondu :

« Puisque j'ai la bonne fortune de trouver réunis dans un pays où j'ai reçu un accueil si chaleureux tant de Français qui peuvent apprécier tous les jours la bienveillance amicale du gouvernement et du peuple britanniques, je suis sûr de répondre à vos sentiments unanimes en tournant tout d'abord ma pensée reconnaissante vers la grande nation qui nous offre l'hospitalité et vers son auguste souverain. Je vous convie, Messieurs, à lever nos verres en l'honneur de Sa Majesté le roi George, de Sa Majesté la reine, de Sa Majesté la reine Alexandra, de son Altesse royale le prince de Galles et de toute le famille royale.

« Messieurs, le noble peuple au milieu duquel vous vivez est un de ceux qui renferment le plus d'énergies humaines et qui apportent le plus riche tribut aux progrès du monde civilisé. Vous qui travaillez auprès de lui et dont l'activité se meurs sans cesse avec la sienne, vous connaissez mieux que personne ses hautes vertus traditionnelles, et la cordiale émulation qu'elles vous inspirent ajoute encore à vos forces naturelles. Au voisinage quotidien du génie britannique s'augmente en vous la fécondité du génie français et vous faites tout à la fois honneur au pays que vous habitez et à la patrie dont vous êtes momentanément éloignés. Eloignés ? Je me trompe. Elle est sans cesse présente à vos cœurs fidèles, cette France qui a vu naître vos pères et à qui vous destinez vos enfants. Etroitement unis dans l'amour que vous lui gardez, serrés autour du vénéré diplomate qui té représente ici avec tant d'autorité, vous la sentez vivre et respirer parmi vous, et c'est son souffle bienfaisant qui caresse vos imaginations et anime vos courages.

« Conservez précieusement, messieurs, dans vos yeux et dans vos âmes, cette image sacrée de la France, image proche et lointaine, idéale et éternellement vraie, où les détails se fondent harmonieusement dans l'ensemble et où les ombres s'évanouissent dans le clarté. Et, tous ensemble aujourd'hui un loyer d'un peuple ami, buvons, messieurs, à la grandeur et à la prospérité de la République française. »

La « Marseillaise » et le « God save the King » ont été ensuite chantés par M. Burdeau, de l'Opéra de Goyentgardon, accompagné par M. Charlier.

La visite à l' "Olympia"

Londres, 26 juin.

La température est très agréable ces après-midi. Le ciel est bleu. Le soleil luit. Il fait beau sans trop de chaleur et l'enthousiasme de la foule est aussi ardent qu'au premier jour.

Tout le long du parcours assez étendu, qui sépare le Palais de Saint-James de l'Olympia, l'affluence est considérable.

Parti à 2 h 55 de York House, le Président de la République arrive 20 minutes ensuite dans le Palais où est installée l'Exposition chevaline ; reçu par le Roi et la Reine, qui l'ont précédé de quelques instants, M. Poincaré prend place dans la loge royale tandis que la musique joue la « Marseillaise » suivie du « God Save the King ». La brillante assistance fait au Président de la République une ovation prolongée. Le signal des épreuves du concours hippique est donné.

Nos officiers à Londres

Les officiers des navires de guerre français, ancrés à Portsmouth, ont visité, hier, l'Exposition des services administratifs militaires navals britanniques. Ils étaient accompagnés par des officiers de la marine britannique qui leur servaient de guides et d'interprètes. Ils ont assisté à une petite guerre navale avec bombardement et ont inspecté le camp retranché. Ils ont été conduits ensuite à la place d'armes et ont aussi visité le palais de la reine. Les officiers français ont pu voir les débris rapportés par l'expédition Scott au pôle Sud, qui avaient été apportés le matin même. Plusieurs membres de l'expédition étaient présents au moment de le visite et les officiers français leur ont donné de cordiales poignées de mains.

Ce matin a pris fin la visite de l'escadre française. Les navires français ont quitté Spithead après que leurs commandants eurent échangé les adieux les plus cordiaux avec ceux des navires anglais. La flotte anglaise a également quitté Spithead.

La Loi de 3 ans

à la Chambre des Députés

M. Barthou, dans un long discours, combat les contre-projets, et conjure la Chambre de voter la loi

QUELQUES INCIDENTS SE PRODUISENT

La Chambre des Députés, après l'examen dans la matinée de différentes questions et notamment des lois sociales, a repris, dans l'après-midi, la discussion sur les 3 ans. M. Georges Leygues a prononcé un long discours où il a demandé à ses collègues la voter le loi. Après lui M. Barthou, président du conseil, a non moins longuement et non moins énergiquement réclamé à son tour, de la Chambre, un vote d'approbation du projet en discussion.

SÉANCE DU MATIN

La Chambre, dans sa séance d'hier matin, présidée par M. Lebrun, a adopté à l'unanimité moins une voix, un projet de loi relatif aux voies ferrées d'intérêt local.

Elle a ensuite adopté le projet de loi tendant à proroger les pouvoirs des administrateurs des communes mixtes de l'Algérie en territoire civil, en ce qui concerne les interdictions spéciales à l'indigénat.

MM. Charles Dumas et Lagrosillière ont déclaré qu'il conviendrait, donc un débat prochain, d'examiner la situation des indigènes en Algérie.

M. Thomson a constaté que depuis plusieurs années des améliorations réelles avaient été réalisées au profit des indigènes. (Très bien !).

M. Albin Rozet, président de la commission des affaires extérieures, a demandé le vote immédiat du projet de loi, sant à s'expliquer dans un débat complet sur la question de l'indigénat.

On a ensuite repris la discussion de projet de loi tendant à étendre la loi de 1898 sur les accidents du travail aux maladies professionnelles.

Longs discours de MM. Lefas et Politeux qui ont, l'un combattu dans certaines de ses principes, l'autre approuvé le projet de loi, et non moins long discours de M. Chéron, ministre du travail, pour exposer l'économie du projet de loi que nous avons nous-mêmes expliqué dans de précédents articles.

Le suite du débat est renvoyée à jeudi prochain.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La mort de M. Aynard

M. Paul Deschanel annonce que les obsèques de M. Aynard auront lieu samedi prochain, à dix heures, à l'église Saint-Charles de Monceau. Puis il prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

« Vous me permettrez, j'en suis sûr, de m'associer aux émouvantes paroles qui ont été prononcées l'autre jour sous le coup de l'événement, par M. le président Dron, par M. le président du conseil et par M. le rapporteur de la commission de l'enseignement.

« Je viens m'incliner à mon tour avec une profonde tristesse devant la place restée vide et qui restera vide, du collègue éminent qui a honoré la Chambre pendant vingt-quatre ans par ses travaux et ses vertus. (Vive applaudissements) qui l'a présidée à cette époque du 1898 à 1902 et qui après une nuit de labeur est tombé, nous pouvons le dire, sur le champ de bataille. (Applaudissements répétés sur tous les bancs).

« Je salue avec vous tous en ce grand Lyonnais à la fois financier, économiste, philanthrope, artiste et lettré, une des physionomies les plus originales du Parlement français (Très bien ! très bien !) un des